

Formation HETSL Examen Professionnel Supérieur

FORMATION EN ART-THERAPIE

Préparation à l'Examen Professionnel Supérieur d'art-thérapeute à médiation plastique et visuelle

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

**HE
TSL**



Haute école de travail social et de la santé Lausanne
Unité de formation continue
Ch. des Abeilles 14 • 1010 Lausanne • Suisse
+41 (0)21 651 62 00 • www.hetsl.ch

Hes·so
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Introduction

L'art-thérapie est une approche de l'accompagnement qui se base sur le potentiel salutaire du processus de création artistique. En proposant un espace d'expérience, d'élaboration et de médiation, la pratique en art-thérapie permet autant de travailler sur un processus d'apaisement de souffrances intérieures et relationnelles que sur le renforcement des ressources de santé psychique, physique et sociale.

L'art-thérapie ne cesse d'accroître son champ d'action dans les domaines de la santé et du travail social. Les professionnel.le.s concerné.e.s sont de plus en plus confronté.e.s aux limites des dispositifs d'accompagnement classiques, fondés exclusivement sur le langage verbal. L'art-thérapie, en abordant la rencontre et le soin par le contact avec des matériaux, qui éveillent la sensorialité et la possibilité de donner forme à des expériences affectives, ouvre d'autres voies d'expression, de transformation, d'élaboration et de partage.

La HETSL est prestataire de cours reconnu par l'OdA ARTECURA, l'organisation faîtière des associations suisses de thérapies à médiation artistique, porteuse de l'Examen Professionnel Supérieur (EPS), permettant d'aboutir à l'obtention du diplôme fédéral d'art-thérapeute. La formation en art-thérapie à la HETSL s'appuie sur le plan de formation et le référentiel de compétences édictés par l'OdA ARTECURA, tout en inscrivant le cursus dans les exigences d'une formation académique garantissant le développement de capacités d'élaboration sur la pratique et d'une réflexion scientifique.

Public

Intervenant.e.s dans les domaines de la santé, du social, de l'éducation, de l'art ou domaines afférents, au bénéfice d'une pratique professionnelle de l'accompagnement.

Contenu de la formation

La formation HETSL en art-thérapie articule acquisition de connaissances théoriques et travail des compétences pratiques, pour permettre aux participant.e.s de développer une compréhension des processus perceptifs, psychiques, sociaux et cognitifs pouvant être mobilisés par la création artistique, et de les lier aux principes éthiques du contexte de la relation d'aide.

La formation vise à la construction du rôle professionnel d'art-thérapeute, en s'appuyant autant sur des connaissances et pratiques du champ artistique que sur une compréhension sensible du fonctionnement humain et de la nécessité de soutenir la participation de chacun.e au monde social. Ainsi, les enseignements abordent des théories du fonctionnement humain dans ses dimensions intrapsychiques et intersubjectives et des apports du champ de l'histoire de l'art et des techniques artistiques. L'exploration par les participant.e.s de ces dernières est incontournable pour accompagner une expérience de création de manière sécurisée et ajustée.

Les art-thérapeutes mobilisent directement le corps dans la création ; aussi, l'acquisition de connaissances sur l'être humain dans ses fonctionnements physiologiques est également nécessaire.

Se former en art-thérapie nécessite d'appréhender les limites et les modalités du champ d'action des art-thérapeutes, dans le cadre d'une pratique qui présente une richesse de dispositifs novés. A ce titre, l'enseignement des aspects méthodologiques et éthiques de la démarche en art-thérapie et une réflexion sur les frontières du champ professionnel occupent une place importante dans la formation.

Les enseignements en art-thérapie à la HETSL sont intrinsèquement liés à la situation sur les terrains du travail social et de la santé grâce à de nombreux·ses formateur·trice·s qui pratiquent dans des institutions du champ socio-sanitaire et ateliers partenaires, et transmettent leur expertise à partir de leur expérience pratique.

La formation est conçue de manière à permettre aux étudiant.e.s d'acquérir les compétences nécessaires à une pratique réfléchie et efficace de l'art-thérapie. Les modules et les cours sont construits en tenant compte du fait que les étudiant.e.s ont des compétences et des expériences professionnelles variées liées à leur première formation et à leur expérience professionnelle.

Plan de formation modulaire

La structure de la formation comprend sept modules qui correspondent au cadre proposé par l'OdA ARTECURA. Les modules sont organisés en parallèle tout au long des 4 ans, avec des évaluations planifiées et réparties dans le temps.

Les modules 4, 5, 6 et 7 sont obligatoirement suivis en leur entier à la HETSL et concernent directement l'enseignement de la démarche en art-thérapie à médiation plastique et visuelle.

Les modules 1, 2 et 3 peuvent faire l'objet d'équivalences en fonction des certificats et diplômes obtenus antérieurement ou être complétés chez des prestataires spécialisés.

Modules obligatoires suivis à la HETSL :

Module 4 : Appropriation de la démarche en art-thérapie à médiation plastique et visuelle

Ce module, avec les modules 5 et 6, représente le cœur de la formation. Les enseignements sont répartis tout au long des quatre ans pour amener progressivement les participant·e·s à être en mesure de proposer un dispositif en art-thérapie avec des médiations en art plastique et visuel, autant en institution qu'en pratique privée, pour des groupes ou dans le cadre d'accompagnements individuels.

Les grands axes de l'appropriation de la démarche sont travaillés, tel que l'histoire de l'art-thérapie, la méthodologie, les ancrages théoriques du champ philosophique (phénoménologie, esthétique, éthique) et psychologique (processus et fonctions psychiques de la création, symbolisation, vision humaniste de l'accompagnement), et les apports des neurosciences.

Les cours permettent de bénéficier de l'expérience et des enseignements d'art-thérapeutes expérimentés pratiquant avec des populations aux différents âges de la vie et dans des contextes variés (santé mentale, oncologie, situations de handicap mental et physique, insertion psycho-sociale, enfance, par exemple).

Le déroulé du module est rythmé par des séances d'élaboration de la pratique en petits groupes et par l'exploration de dispositifs pratiques proposés par les participant·e·s.

Pour valider le module, il est aussi nécessaire d'avoir réalisé, ou de réaliser durant la formation, un travail sur soi d'au moins 100 heures en art-thérapie et de 50 heures en psychothérapie (présentation d'attestations).

Module 5 Stages en art-thérapie

Chaque participant·e à la formation réalise 250 heures de stages en art-thérapie réparties sur au moins deux terrains accueillant des populations différentes. Une liste de lieux de stages partenaires de la HETSL est mise à disposition.

Chaque étudiant·e bénéficie d'un suivi individualisé pour sa formation pratique avec un membre du comité pédagogique. En complément, les stages font l'objet de supervisions avec des superviseur·e·s externes à l'équipe d'enseignant·e·s, afin de favoriser une réflexion sur la pratique et de mettre au travail les questionnements des étudiant·e·s dans leur processus de maturation professionnelle personnelle.

Module 6 Étude de situation

Les enseignements de ce module visent à permettre à l'étudiant·e l'appropriation de la démarche de l'étude de cas en art-thérapie, en mettant l'accent sur l'observation et l'analyse du processus de création accompagné comme phénomène agissant et se déployant dans le temps.

Module 7 Rôle professionnel

Dans ce module, l'accent est porté sur la posture professionnelle, la conception d'un projet en art-thérapie et la transmission d'éléments importants relatifs aux aspects juridiques et administratifs de la pratique.

EPS d'art-thérapeute

Modules pouvant faire l'objet d'équivalences ou être complétés chez des prestataires spécialisés :

Module 1 : Connaissances médicales

Ce module concerne la formation de base en anatomie physiologie, obligatoire pour tous les thérapeutes complémentaires. La HETSL propose aux étudiant.e.s des prestataires externes reconnus pour suivre ce module.

150 heures de cours

Module 2 : Santé et action sociale

Ce module s'adresse aux personnes n'ayant pas de formation dans le champ des sciences humaines et sociales. Il vise le développement de connaissances et compétences professionnelles dans les champs de la santé et de l'action sociale. Les enseignements se concentrent sur une vision intégrative des dimensions sociales, psychologiques et culturelles, dans une approche des besoins concrets du terrain, centrée sur les ressources et le pouvoir d'agir des personnes. Il donne l'opportunité aux art-thérapeutes en formation de suivre des cours du catalogue de l'unité de formation continue de la HETSL donnés par des intervenant.e.s expert.e.s de leur domaine. Les cours réunissent des professionnel.le.s issu.e.s autant des champs du travail social, de la santé, de l'éducation, de l'enseignement, ou encore de la psychologie. Le module favorise donc l'insertion des art-thérapeutes dans une réflexion interdisciplinaire avec les autres acteurs de leurs champs d'intervention.

120 heures de cours

Module 3 : Compétences artistiques

Les art-thérapeutes à médiation plastique et visuelle soutiennent le développement du potentiel de création et de réalisation des personnes accompagnées. A cet effet, il est nécessaire que le processus art-thérapeutique se déploie dans un cadre de création sécurisant et encourageant, au sein duquel les possibles déploiements, mais aussi les difficultés qu'une technique artistique peut présenter, soient connus par l'art-thérapeute. Ce module a pour objectif de développer les compétences artistiques des participant.e.s à partir d'une démarche d'exploration de différents thèmes artistiques et de techniques en arts plastiques et visuels.

Ce module doit être suivi par les personnes n'étant pas au bénéfice d'une formation artistique. Il se déroule chez une artiste confirmée, dans son atelier à Lausanne.

100 heures de cours

Structure et organisation

L'organisation et la gestion du programme de formation pour l'obtention des sept certificats de modules sont confiées à un comité pédagogique, placé sous la responsabilité de la Direction de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL). Un conseil scientifique garantit l'adéquation de la formation aux besoins des terrains ainsi que sa scientificité.

Le Comité pédagogique est composé de la responsable de la formation et des responsables de modules internes à la HETSL :

- Olivia Lempen, Prof. associée HES, responsable de la formation, art-thérapeute et PhD en psychologie ; responsable des modules 2, 4 et 7 et du suivi des modules 1 et 3
- Montserrat Ramos Chapuis, art-thérapeute, Msc en psychologie ; responsable du module 6 et co-responsable de la formation pratique (module 5)
- Marcel Droz, art-thérapeute, graphiste, artiste ; co-responsable de la formation pratique (module 5).

EPS d'art-thérapeute

Le Comité pédagogique assure la mise en œuvre du programme de formation ainsi que le processus d'évaluation des compétences acquises par les participant-e-s.

Le Conseil scientifique est constitué de partenaires représentant les divers pôles de savoirs et de pouvoirs.

- Prats Viviane, professeure HES associée et responsable de l'Unité de formation continue de la HETSL (à partir de juillet 2023, la personne qui lui succédera).
- Lempen Olivia, professeure HES associée, responsable de la formation en art-thérapie HETSL
- Urs Corrodi, médecin chef de service Psychiatrie et Psychothérapie Communautaire à la Fondation de Nant
- Olivier Guex, psychologue psychothérapeute FSP
- Teresa Maranzano, historienne de l'art et chargée du projet Mir'arts pour l'ASA à Genève
- Micah Murray, professeur associé, Faculté de biologie et médecine, CHUV, Lausanne
- Anne Piguet, art-thérapeute
- Muriel Reboh-Serero, directrice de l'Institut Maïeutique à Lausanne
- Sarah Terrier, médiatrice culturelle au Musée Jenisch à Vevey
- Phyllis Wieringa, art-thérapeute et enseignante dans la formation en Art-thérapie à la HETSL, représentante de l'APSAT
- Noémie Zurron, médecin au CHUV, Lausanne, Centre de médecine intégrative et complémentaire (CEMIC).

Certificats et diplôme

Une fois les 7 modules de formation complétés et validés, la HETSL délivre les 7 certificats de modules permettant à l'étudiant-e de demander le certificat de branche en art-thérapie auprès de l'OdA ARTECURA. Le certificat de branche permet de pratiquer et de s'inscrire au Registre des Médecines Empiriques (RME).

Les 7 certificats de modules sont valables cinq ans et permettent de s'inscrire à l'Examen Professionnel Supérieur (EPS) d'art-thérapeute à médiation plastique et visuelle en vue d'obtenir le titre d'art-thérapeute DF.

La HETSL est inscrite sur la liste des cours préparatoires à l'examen professionnel fédéral supérieur (EPS) d'art-thérapeute, et permet ainsi à chaque participant-e de bénéficier du soutien financier de la Confédération (SEFRI).

Conditions d'admission

- Avoir un diplôme de niveau tertiaire (ES, HES ou Université) dans les champs du travail social, de la santé, de la psychologie, des beaux-arts, ou champs apparentés. Pour les personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II, une procédure d'admission et d'équivalence des pré-requis s'appliquent pour un quota de 30% des participant-e-s maximum, selon les quotas fixés par l'OdA ARTECURA.
- Justifier d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle post-diplôme.
- Justifier d'une pratique artistique à médiation plastique et visuelle (portfolio artistique).

La sélection des candidat-e-s se fait dans un premier temps sur dossier. Si la candidature est retenue, un entretien à caractère sélectif est planifié.

Informations générales

Durée de la formation : 4 ans

Sessions : les cours à la HETSL sont regroupés en session de 3 jours, 1 fois par mois

Volume de formation : 1030 heures de cours pour les modules 4,5,6,7 à la HETSL et 370 heures pour les modules 1,2,3 à suivre selon le parcours antérieur auprès de prestataires spécialisés dont la HETSL pour le module 2.

Début de la prochaine formation : à définir

Nombre de participant·e·s : 24 personnes

Coût de la formation : 26'000 CHF pour les modules 4,5,6,7

A cela s'ajoute les coûts des modules 1,2,3 à suivre selon le parcours individuel chez les prestataires spécialisés, le coût des heures de travail sur soi et le coût des supervisions durant les stages.

La HETSL est inscrite sur la liste des cours préparatoires à l'Examen Professionnel fédéral Supérieur (EPS) d'art-thérapeute, et permet ainsi à chaque participant·e de bénéficier du soutien financier de la Confédération (SEFRI). La Confédération rembourse à chaque participant·e 50% des frais de cours pris en considération avec une limite supérieure fixée à 10'500 CHF (atteinte dans le cas présent) sous réserve de se présenter à l'EPS.

Finance d'inscription : CHF 200.--

Lieu de la formation : Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)

Informations complémentaires : secrétariat de l'Unité de formation continue, Mme Emma Mottet, emma.mottet@hetsl.ch, 021 651 03 12.